

**RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 2 DEMANDÉ PAR FLOXIS À BITFARMS RELATIVEMENT À
LA DEMANDE DE FIXATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS DE SERVICE POUR L'USAGE
CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS**

Demande :

Fournir la source d'information relative au tarif interruptible et l'information relative au tarif de moyenne et de grande puissance au Nouveau-Brunswick.

Réponse :

Il est possible de consulter les tarifs offerts par Énergie NB sur le lien web ci-dessous :

<https://www.nbpower.com/fr/about-us/divisions/customer-service/policies/rspn13/>.

Les sections N-9 et N-10 traitent du tarif industriel de base, service ferme pour des puissances d'au moins 750 kW.

La section N-11 traite du Taux d'escompte pour les nouvelles charges supérieures à 5 000 kW.

Les sections N-12 à N-14 traitent du tarif industriel de base, service interruptible (non ferme).

Il est également possible de consulter sur le site web suivant les prix moyens annuels de l'énergie interruptible : <https://www.nbpower.com/fr/products-services/business/rates/historical-interruptible-prices/>.